

Bourse Direct

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

FIDORG AUDIT

62, rue de la Chaussée d'Antin
75009 Paris
S.A.S. au capital de € 124 000
339 713 869 R.C.S. Caen

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Normandie

ERNST & YOUNG Audit

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Bourse Direct

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Bourse Direct,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Bourse Direct relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Evaluation des titres de participation de la société EASDAQ N.V.

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les titres de participation figurent à l'actif du bilan pour un montant de M€ 10,5. Ce poste comprend à la détention de 8,34 % du capital de la société EASDAQ N.V pour M€ 1,5 et la participation majoritaire dans la société EXOE acquise en décembre 2021 pour M€ 9.</p> <p>Comme indiqué dans les notes 1.5 et 7 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité est estimée par la direction de votre société sur la base d'une évaluation multicritère, incluant une analyse des flux de trésorerie actualisés fondés sur les prévisions de la société.</p>	<p>Pour apprécier l'estimation de la valeur d'utilité des titres de la société EASDAQ N.V., nos travaux ont consisté principalement à analyser la méthode d'évaluation et les éléments chiffrés utilisés par la direction pour l'estimation de cette valeur d'utilité.</p> <p>Ainsi, notre approche d'audit a intégré les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ prendre connaissance des prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités de la société EASDAQ N.V. approuvées par l'organe compétent de cette société ;▶ comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier l'atteinte des objectifs passés ;

En ce qui concerne les titres de la société EASDAQ N.V., l'estimation de la valeur d'utilité de ces titres pour les besoins du test de dépréciation annuel requiert l'exercice du jugement de la direction dans son estimation des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique) et dans la définition des hypothèses d'actualisation.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation de la société EASDAQ N.V. constituait un point clé de l'audit.

- ▶ analyser la cohérence des agrégats constituant le taux d'actualisation établi par la direction de votre société avec des données de marché ;
- ▶ recalculer les analyses de sensibilité effectuées par la direction et présentées dans la note 7 de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président du directoire.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Bourse Direct par votre assemblée générale du 12 février 2009 pour le cabinet FIDORG AUDIT et du 2 novembre 1999 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet FIDORG AUDIT était dans la treizième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la vingt-troisième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 21 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

FIDORG AUDIT

ERNST & YOUNG Audit

Manuel Le Roux

Bernard Heller



BOURSE DIRECT

COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 13 876 597,00 euros
Siège Social : 374 rue Saint Honoré 75 001 Paris
RCS 408 790 608 Paris

BOURSE DIRECT**BILAN ACTIF**

(En euros)	<i>Notes</i>	31.12.2021	31.12.2020
ACTIF			
Caisse, banques centrales, C.C.P.	4	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	4	-	-
Créances sur les établissements de crédit	4	1 085 102 449	1 004 687 504
Opérations avec la clientèle	13	34 391 165	13 158 661
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	5 000 000	-
Actions et autres titres à revenu variable	6	107 381 878	115 042 226
Participations et autres titres détenus à long terme	7	10 472 144	1 195 847
Parts dans les entreprises liées		480 214	480 214
Immobilisations incorporelles	8	20 446 811	18 807 772
Immobilisations corporelles	9	1 959 143	1 928 411
Capital souscrit non versé		-	-
Actions propres	16.4	3 717 358	3 221 622
Comptes de négociation et de règlement	10	15 214 804	14 326 847
Autres actifs	11	64 649 436	12 964 316
Comptes de régularisation	12	1 838 773	1 712 659
TOTAL ACTIF		1 350 654 175	1 187 526 078

BILAN PASSIF

(En euros)	<i>Notes</i>	31.12.2021	31.12.2020
PASSIF			
Banques centrales, C.C.P.	4	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	4	98 362 720	101 213 127
Opérations avec la clientèle	13	1 125 505 864	948 290 116
Dettes représentées par un titre	6	8 004 688	5 391 190
Autres passifs	14	30 487 778	35 146 794
Comptes de régularisation	14	1 296 072	1 206 479
Comptes de négociation et de règlement	10	14 139 187	26 885 302
Provisions	15	1 611 846	1 708 272
Dettes subordonnées		-	-
CAPITAUX PROPRES	16	71 246 020	67 684 799
Capital souscrit		13 876 597	14 064 297
Primes d'émission		22 116 756	23 001 593
Réserves		1 399 032	1 399 032
Report à nouveau		26 532 027	23 114 776
Résultat de l'exercice		7 321 608	6 105 100
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		1 350 654 175	1 187 526 078

BOURSE DIRECT
COMPTE DE RESULTAT

<i>(En Euros)</i>	<i>Notes</i>	2021	2020
Intérêts et produits assimilés		3 559 757	3 993 178
Intérêts et charges assimilées		-91 387	-73 789
Revenus des titres à revenu variable		-	
Commissions (produits)		40 458 508	39 954 220
Commissions (charges)		-6 499 063	-6 081 148
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		-19 557	-160 226
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		-6 337	-5 859
Autres produits d'exploitation bancaire	18	2 434 470	1 095 576
Autres charges d'exploitation bancaire		-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	17	39 836 391	38 721 952
Charges générales d'exploitation	19	-28 174 692	-27 336 973
Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		-1 628 889	-1 680 928
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		10 032 810	9 704 052
Coût du risque	20	-32 362	-39 840
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 000 448	9 664 212
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-61	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		10 000 387	9 664 212
Résultat exceptionnel	21	53 494	-26 176
Impôts sur les bénéfices	22	-2 732 273	-3 532 936
RESULTAT NET		7 321 608	6 105 100
Résultat net par action		0,14	0,11
Résultat net dilué par action		0,14	0,11

BOURSE DIRECT

Tableau des flux de trésorerie

(En euros)	31.12.2021	31.12.2020
Résultat après impôts	7 321 608	6 105 100
+/- Amortissement net des immobilisations corporelles et incorporelles	1 628 889	1 680 928
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
+/- Dotations nettes aux provisions	-96 426	780 033
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-
+/- Pertes nettes / gains nets des activités d'investissement	-	-
+/- (Produits) / Moins value de cession	-	-
+/- Autres mouvements	-	-
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt ou non liés à l'activité	1 532 463	2 460 961
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-101 939 724	-223 802 961
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	155 983 244	175 596 460
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-8 379 554	38 856 413
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs	-54 746 017	15 735 351
= Diminution / (Augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-9 082 051	6 385 262
<u>TOTAL DES FLUX NETS DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)</u>	<u>-227 980</u>	<u>14 951 323</u>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-9 276 297	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-3 298 661	-1 900 237
<u>TOTAL DES FLUX NETS DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT(B)</u>	<u>-12 574 958</u>	<u>-1 900 237</u>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-2 687 849	-1 089 404
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-495 736	-2 163 688
<u>TOTAL DES FLUX NETS DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT(C)</u>	<u>-3 183 585</u>	<u>-3 253 092</u>
<u>Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)</u>	<u>-15 986 523</u>	<u>9 797 994</u>
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</u>	51 266 728	41 468 734
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</u>	35 280 205	51 266 728
<u>VARIATION NETTE DE TRESORERIE</u>	<u>-15 986 522</u>	<u>9 797 994</u>

BOURSE DIRECT S.A.

ANNEXE POUR L'EXERCICE CLOS **LE 31 DECEMBRE 2021**

1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels des exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020 ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en France qui sont essentiellement ceux décrits ci-dessous. La société présente ses comptes dans le format requis pour les Entreprises d'Investissement (EI).

1.1 Obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement correspondant à l'objet économique de leur détention.

Chaque catégorie de portefeuille suit la règle d'évaluation suivante :

- titres de transaction : ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis dans une intention de revente à brève échéance et dans un délai maximal de six mois. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et des pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés dans le cadre de cession des titres, est porté au compte de résultat.
- titres de placement : ce sont les titres qui sont acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à six mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d'investissement. Les actions et autres titres à revenu variable sont inscrits au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les obligations et autres titres à revenu fixe sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées en compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés.
A la clôture de l'exercice, les titres sont évalués par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas de titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. Le calcul tient compte le cas échéant des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.
- titres d'investissement : il s'agit de titres à revenu fixe que Bourse Direct a l'intention de détenir de façon durable et pour lesquels la société dispose de moyens lui permettant :
 - o soit de se protéger de façon permanente contre une dépréciation des titres due aux variations de taux d'intérêt au moyen d'une couverture par des instruments financiers à terme de taux d'intérêt;
 - o soit de conserver effectivement les titres durablement par l'obtention de ressources, incluant les fonds propres disponibles globalement adossées et affectées au financement de ces titres.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille titres sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

1.2 Effets publics et valeurs assimilées

Ce poste comprend les bons du Trésor et autres titres de créances sur des organismes publics émis en France, ainsi que les instruments de même nature émis à l'étranger, dès lors qu'ils sont éligibles aux interventions de la banque centrale du ou des pays où se trouve implanté l'établissement.

La valeur d'inventaire est déterminée par rapport au cours de ces bons, le jour de la clôture de l'exercice.

1.3 Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle comportent les créances vis-à-vis de sociétés liées ainsi que les créances de la clientèle. Ces créances sont enregistrées à leur valeur nominale après déduction des dépréciations économiquement nécessaires à la clôture de l'exercice.

La société applique les articles 2211-1 à 2231-5 et 2251 du Règlement ANC 2014-07 modifié par le Règlement N° 2020-10 du 22 décembre 2020 relatifs au traitement comptable du risque de crédit et distingue comptablement les encours sains des encours douteux ; lorsqu'un passage en perte est envisagé, du fait de la forte dégradation des perspectives de recouvrement, les encours douteux sont considérés comme compromis et identifiés en tant que tels.

1.4 Actions propres

Au 31 décembre 2021, Bourse Direct détient 1 697 300 de ses propres titres dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres, soit 3,06 % de son capital social. Ces titres sont affectés à l'objectif d'annulation et ne font pas l'objet d'une dépréciation si la valeur boursière à la date de clôture est inférieure à leur valeur d'acquisition.

1.5 Participations et autres titres détenus à long terme

Il s'agit de titres ou de parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise. Les titres et parts sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ces éléments sont, le cas échéant, dépréciés pour les ramener à leur valeur d'inventaire à la date de clôture. La valeur d'inventaire est déterminée par le biais d'une analyse multicritères : les principaux paramètres sont les perspectives de rentabilité et la quote-part de la société dans la situation nette.

1.6 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, valorisées à leur coût d'acquisition ou de production, sont amorties ou dépréciées selon les critères suivants :

- les amortissements des logiciels sont calculés selon la méthode linéaire sur 3 ans ;
- les marques ne sont pas amorties.

Le fonds commercial, dont la durée d'utilisation est non limitée conformément aux critères définis dans l'article 214-1 du règlement ANC n°2014-03, est enregistré au coût d'acquisition incluant les frais d'acquisition. Il fait l'objet d'une évaluation semestrielle de sa valeur d'utilité basée sur une méthode multicritères. Une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur ainsi calculée est inférieure à la valeur nette comptable du fonds commercial.

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de développements technologiques et font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 1 à 3 ans. Une durée d'amortissement supérieure peut être appliquée pour certains biens spécifiques sur la base d'une note technique. Les logiciels produits par la société sont immobilisés sur la base de leur prix de revient, déterminé à partir des temps passés et d'un coût horaire, et des factures reçues de prestataires externes, dès lors que le projet est identifié et fait l'objet d'un cahier des charges précis. L'amortissement de ces logiciels débute dès leur mise en service, et est effectué sur la durée d'utilisation prévue, n'excédant pas 3 ans.

1.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles brutes figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges de l'exercice, sauf ceux exposés pour une augmentation de productivité, ou la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations, et en accord avec la législation fiscale en vigueur. Une durée d'amortissement supérieure peut être appliquée pour certains biens spécifiques sur la base d'une note technique. Ces durées sont principalement les suivantes:

	Nombre d'années
Agencements, installations des constructions	3 à 10
Installations générales	5 à 10
Matériel de bureau et informatique	2 à 5
Mobilier	5 à 10

1.8 Autres actifs

Les autres actifs sont enregistrés à leur valeur nominale, après déduction des dépréciations et des amortissements économiquement nécessaires.

1.9 Comptes de négociation et de règlement

Ce poste recouvre les comptes de négociation et de règlement qui enregistrent, au coût historique, dès la date de transfert de propriété, l'ensemble des achats et des ventes d'instruments financiers pour compte propre ou pour compte de tiers, dont les opérations de livraison et de règlement ne sont pas encore dénouées. Sur le marché au comptant français, la date de transfert de propriété est la date de négociation.

Lorsque la date de transfert de propriété est postérieure à la date de négociation, les titres sont, dans l'intervalle, inscrits au hors bilan.

Les comptes de négociation et de règlement englobent également les opérations sur titres (coupons, souscription ...) échues et non encore dénouées (cas de certaines places étrangères).

1.10 Provisions

Les provisions pour risques et pour charges, conformément aux prescriptions des articles 322-2 à 322-3 et 323 du Règlement ANC n° 2014-03, sont destinées à couvrir des risques et des charges, nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent probables.

1.11 Indemnités de départ à la retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière pour les salariés de la société sont évalués en application de la méthode préférentielle. Le calcul des engagements est fondé sur la méthode actuarielle. Selon cette méthode, le montant des engagements est déterminé en calculant le montant des prestations dues à la date de départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. Sont ensuite pris en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite.

Les hypothèses actuarielles retenues dans le cadre de cette évaluation sont les suivantes :

Taux d'escompte :	1,00 %
Taux de mortalité :	TH/TF 2000-2002
Inflation :	2,00 %
Taux de rotation :	de 23,04 % à 0 % de 20 ans à 55 ans pour les cadres et de 26,79 % à 0 % de 20 ans à 55 ans pour les non cadres. 0% à partir de 56 ans.
Evolution future des salaires :	1,50 %
Charges patronales :	60,00 %
Age de départ à la retraite :	De 60 à 67 ans selon l'année de naissance et le statut.

Enfin, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation. Le montant de cet engagement ainsi calculé est enregistré au passif du bilan dans le poste des provisions pour charges.

Les engagements de départ en retraite représentent 2 164 K€ au 31/12/2021 (contre 1 772 K€ au 31/12/2020). L'engagement est comptabilisé à hauteur de 1 112 K€ en provision pour risques et charges (contre 1 061 K€ au titre de l'exercice précédent) sans tenir compte des écarts actuariels et du coût des services passés historiques.

Les écarts actuariels sont étalés en résultat selon la méthode du corridor.

Les écarts actuariels et les coûts des services passés non comptabilisés s'élèvent à 1 052 K€ au 31/12/2021 contre 710 K€ pour l'exercice précédent. Ils sont présentés en engagements hors bilan (note 23.1 – Autres engagements donnés).

En 2021, la société Bourse Direct a procédé à l'actualisation de la table de rotation du personnel. Ce changement d'estimation génère une perte de 495 K€ sur le montant de l'engagement au 31/12/2021 (soit 2 164 K€). Les critères de la table de rotation du personnel utilisés jusqu'alors étaient les suivants : de 72 % à 0 % de 20 ans à 55 ans pour les cadres, de 50 % à 0 % de 20 ans à 55 ans pour les non cadres et 0% à partir de 56 ans.

1.12 Reconnaissance des revenus

Les revenus d'exploitation bancaire regroupés sous la rubrique "Commissions - Produits" sont essentiellement constitués par :

- les commissions et courtages,
- les revenus du SRD et du ROR,
- les droits de garde,
- les autres services offerts à la clientèle.

Ils sont reconnus sur la base du relevé des opérations de la période écoulée fourni par l'ensemble des intermédiaires négociateurs et teneurs de comptes.

Les frais de compensation, tenue de comptes et de négociation versés à l'intermédiaire qui exécute les ordres de clients sur le marché, ainsi que la rémunération des différents intermédiaires figurent en charges d'exploitation bancaire sous la rubrique "Commissions - Charges".

Les revenus connexes aux services d'investissement, correspondant aux activités suivantes qui se situent dans le prolongement des activités de Bourse Direct sont regroupés sous la rubrique « Autres produits d'exploitation bancaire » :

- les rémunérations de comptes clients,
- les produits d'activités annexes,
- les autres produits financiers.

Les revenus de trésorerie sont reconnus sur la base du taux d'intérêt applicable à la date d'arrêté, compte tenu du fait que les placements sont maintenus jusqu'à leur échéance.

Le chiffre d'affaires est la somme des produits de commissions, des revenus connexes, des revenus de trésorerie ainsi que des gains sur opérations de portefeuille de négociation liés à l'activité clients.

1.13 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel enregistre l'ensemble des éléments qui, du fait de leur nature ou de leur montant, ne peuvent pas être rattachés aux activités ordinaires de l'entreprise.

1.14 Résultat net par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net revenant à la société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des titres d'autocontrôle. Le résultat dilué par action

correspond à la division entre, au numérateur, le résultat net de la société avant dilution corrigé des éléments liés à l'exercice des instruments dilutifs et, au dénominateur, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice augmenté du nombre d'actions qui seraient créées dans le cadre de l'exercice des instruments dilutifs, déduction faite des titres d'autocontrôle.

Des éléments dilutifs existent au 31 décembre 2021. Cf 16.3 et 16.4.

2. CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

Par rapport aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société n'a procédé à aucun changement de méthodes comptables.

3. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

Dans la poursuite de la période atypique connue en 2020 et ayant engendré une forte volatilité, les activités de Bourse Direct ont bénéficié du maintien d'un contexte d'activité soutenu, tant en termes de volume d'ordres, que de recrutement de nouveaux clients.

Au cours du premier semestre, Bourse Direct a acquis la société Arobas Finance, dédiée au conseil en patrimoine. Cette dernière a été intégrée dans les comptes de Bourse Direct via une transmission universelle de patrimoine en juin 2021. La transmission universelle de patrimoine (TUP) a été placée sous le régime fiscal de faveur prévu à l'article 210A du CGI et réalisée à la valeur comptable. La fusion absorption s'est traduite par un mali technique de confusion de patrimoine de 1 285 140€. Ce mali a été affecté au fonds commercial et a été comptabilisé dans un sous compte des immobilisations incorporelles. Il fait l'objet d'un test de dépréciation à date d'arrêt.

En décembre 2021, Bourse a acquis une participation majoritaire de 80%* pour un montant de 9 m€ dans la société Exoé exerçant en tant que table de négociation dédiée aux professionnels. A la suite de cette acquisition, la Société est tenue d'établir des comptes consolidés au 31/12/2021.

(* Après prise en compte de l'annulation des titres autodétenus)

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

4. CAISSE, CREANCES ET DETTES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les comptes de banque et de caisse s'analysent comme suit :

(En euros)	Créances		Dettes	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
Caisse		-		-
Banques centrales, CCP		-		-
Effets publics et valeurs assimilées		-		-
Comptes ordinaires à vue	313 426 892	190 530 915	5 583 601	1 557 323
<i>Dont trésorerie propre</i>	<i>14 047 452</i>	<i>36 306 690</i>		-
Créances et dettes à terme	771 675 557	814 156 589	92 779 119	99 655 804
<i>Dont trésorerie propre</i>	<i>16 232 753</i>	<i>14 960 038</i>		-
TOTAL	1 085 102 449	1 004 687 504	98 362 720	101 213 127

Bourse Direct place les fonds déposés par sa clientèle principalement sur des comptes à terme, dans le cadre de ses obligations réglementaires sur le cantonnement des actifs de la clientèle des entreprises d'investissement.

La trésorerie de la société, qui s'élève au 31 décembre 2021 à 35 280 205,19 euros est présentée dans cette rubrique et en Obligations et autres titres à revenu fixe (cf 5.).

Au 31 décembre 2021, le dépôt de garantie versé par Bourse Direct dans le cadre de l'activité sur les marchés dérivés de sa clientèle est présenté sous la rubrique « Créances sur des sociétés liées » dans les autres actifs (cf. note 11).

Les dettes à terme d'un montant de 98 362 720 euros sont liées au financement des positions différées (SRD et ROR) de la clientèle de la société.

Ces créances sont mobilisables à tout moment ; les dettes ont une échéance inférieure à un an.

5. OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE

Au 31 décembre 2021, Bourse Direct a placé une partie de sa trésorerie propre en bons à moyen terme négociables émis par un établissement appartenant à un grand groupe bancaire français.

(En euros)	31.12.2021	31.12.2020
BMTN	5 000 000	
TOTAL	5 000 000	-

6. ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE ET DETTE REPRESENTEE PAR UN TITRE

Au 31 décembre 2021, les postes « Actions et autres titres à revenu variable » et « Dettes représentées par un titre » se composent de la façon suivante :

(En euros)	Actif		Passif	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
Actions et autres titres à revenu variable (Actif) / Dettes représentées par un titre (Passif)	107 381 878	115 061 555	8 004 688	5 391 190
TOTAL	107 381 878	115 061 555	8 004 688	5 391 190

Les titres de transaction sont détenus dans le cadre de l'activité à règlement différé des clients de Bourse Direct. Au 31 décembre 2021, ce poste présente de façon décomposée les opérations selon qu'elles sont acheteuses ou vendeuses.

7. PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

Au cours du premier semestre 2021, Bourse Direct a acquis une participation complémentaire de 258 508 € dans la société EASDAQ N.V., détenant ainsi un investissement total de 1 454 354 euros société non cotée établie en Belgique, soit une participation de 8,34 %.

Au 31 décembre 2021, cette participation a fait l'objet d'une évaluation multicritères visant à s'assurer que sa valeur d'utilité est au moins égale à sa valeur nette comptable ; cette méthode comprend comme critères principaux une analyse de cash-flows actualisés basée sur les prévisions de la société.

Dans le cadre de ces évaluations, les principaux paramètres utilisés dans le cadre de l'actualisation des cash-flows et de la détermination de la valeur terminale sont les suivants :

Taux d'actualisation :	9,51 %
Taux de croissance à long terme :	2 %
Taux de croissance de l'activité :	selon le budget entériné par la société.

Le taux d'actualisation est appliqué sur le résultat après impôts.

La sensibilité de la valeur d'utilité ainsi déterminée à la variation des deux premières hypothèses clefs est faible. Ainsi, une augmentation de 100 points de base appliquée au taux d'actualisation n'entraînerait pas une baisse de la valeur d'utilité qui nécessiterait de constater une dépréciation ; il en est de même pour une réduction de 100 points de base du taux de croissance à long terme.

Sur la base de cette analyse, aucune dépréciation n'est nécessaire au 31 décembre 2021.

En décembre 2021, Bourse a acquis une participation majoritaire de 80 %* pour un montant de 9 m€ dans la société Exoé exerçant en tant que table de négociation dédiée aux professionnels. Cette participation fera également l'objet d'une évaluation multicritères lors des prochains arrêtés visant à s'assurer que sa valeur d'utilité est au moins égale à sa valeur nette comptable.

(*Après prise en compte de l'annulation de titres autodétenus)

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La variation des immobilisations incorporelles qui sont inscrites à l'actif en application des principes décrits en note 1.6, et des amortissements correspondants se présentent comme suit :

(En euros)	Valeur brute au 31.12.2020	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31.12.2021
Marques et brevets	16 769	-	-	16 769
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	20 649 347	1 201 942	-	21 851 289
Fonds commercial	13 571 810	1 293 501	-	14 865 311
Immobilisations incorporelles en cours	1 835 124	1 312 883	-1 045 451	2 102 556
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
TOTAL	36 073 050	3 808 326	-1 045 451	38 835 925

(En euros)	Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2020	Dotations	Reprises	Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2021
Marques et brevets	-	-	-	-
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	17 265 278	1 123 836	-	18 389 114
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
TOTAL	17 265 278	1 123 836	-	18 389 114

Valeurs Nettes Comptables (En euros)	Valeurs Nettes Comptables 31/12/2021	Valeurs Nettes Comptables 31/12/2020
Marques et brevets	16 769	16 769
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	3 462 175	3 384 069
Fonds commercial	14 865 311	13 571 810
Immobilisations en cours	2 102 556	1 835 124
Autres immobilisations incorporelles	-	-
TOTAL	20 446 811	18 807 772

Au cours du premier semestre 2021, Bourse Direct a acquis 100 % des titres de la société Arobas Finance en mars 2021. A la suite de la réalisation d'une transmission universelle de patrimoine en date du 7 juin 2021, les titres Arobas Finances ont été éliminés et un mali technique de confusion de patrimoine a été constaté pour 1,3 m€ et

enregistré dans les immobilisations incorporelles, dans la rubrique 'Fonds commercial', en tant qu'élément fongible.

Le poste « Fonds commercial » comprend les fonds de commerce acquis ou intégrés par Bourse Direct lors d'opérations de croissance externe. Cette clientèle est toujours exploitée par la société au travers de ses différentes marques.

Sur une base semestrielle, le fonds commercial fait l'objet d'une étude multicritères visant à s'assurer que sa valeur d'utilité est au moins égale à sa valeur nette comptable ; cette méthode comprend comme critères principaux une analyse de cash-flows actualisés ainsi que d'autres indicateurs d'activité tels que le nombre de comptes clients ou le niveau d'activité de la clientèle (volume d'ordres exécutés). Dans le cadre de ces évaluations, les principaux paramètres utilisés dans le cadre de l'actualisation des cash-flows et de la détermination de la valeur terminale sont les suivants :

Taux d'actualisation :	10,97 %
Durée d'actualisation :	5 ans
Taux de croissance à long terme :	2 %
Taux de croissance de l'activité et du volume d'ordres exécutés:	entre 3 % et 7 % selon l'échéance.

Le taux d'actualisation est appliqué sur le résultat après impôts.

La sensibilité de la valeur d'utilité ainsi déterminée à la variation de la première et troisième hypothèse est faible. Ainsi, une augmentation de 100 points de base appliquée au taux d'actualisation n'entraînerait pas une baisse de la valeur d'utilité qui nécessiterait de constater une dépréciation ; il en est de même pour une réduction de 100 points de base du taux de croissance à long terme.

La sensibilité de la valeur d'utilité à la variation de la quatrième hypothèse est plus importante mais une réduction de 100 points de base appliquée au taux de croissance du volume d'ordres ne nécessiterait pas de constater de dépréciation.

Sur la base de cette analyse, aucune dépréciation n'est nécessaire au 31 décembre 2021.

Les immobilisations en cours comprennent principalement des logiciels et développements informatiques en cours de réalisation par la société.

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La variation des immobilisations corporelles qui sont inscrites à l'actif en application des principes décrits en note 1.7, et des amortissements correspondants se présentent comme suit :

(En euros)	Valeur brute au 31.12.2020	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31.12.2021
Agencements, installations	129 236	6 407	-	135 643
Matériel de bureau informatique	6 551 708	1 107 844 -	12 324	7 647 228
Mobilier	11 168	-	-	11 168
Immobilisations corporelles en cours	561 162	282 075	-843 237	-
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
TOTAL	7 253 274	1 396 326 -	855 561	7 794 039

(En euros)	Amortissements cumulés au 31.12.2020	Dotations	Reprises	Amortissements cumulés au 31.12.2021
Agencements, installations	120 481	2 268	-	122 749
Matériel de bureau informatique	5 195 748	519 285 -	12 324	5 702 709
Mobilier	8 634	804	-	9 438
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
TOTAL	5 324 863	522 357 -	12 324	5 834 896

Valeurs Nettes Comptables (En euros)	Valeurs Nettes Comptables 31.12.2021	Valeurs Nettes Comptables 31.12.2020
Agencements, installations	12 894	8 755
Matériel de bureau informatique	1 944 519	1 355 960
Mobilier	1 730	2 534
Immobilisations corporelles en cours	-	561 162
Autres immobilisations corporelles	-	-
TOTAL	1 959 143	1 928 411

10. COMPTES DE NEGOCIATION ET DE REGLEMENT

Ce poste se décompose de la façon suivante :

(En euros)	Actif		Passif	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
Comptes de négociation et règlement	15 214 804	14 326 847	14 139 187	26 885 302
TOTAL	15 214 804	14 326 847	14 139 187	26 885 302

Les comptes de négociation et de règlement résultent des opérations sur titres menées par Bourse Direct dans le cadre de son activité de compensateur-négociateur et constituent principalement des comptes de suspens techniques vis-à-vis du marché.

11. AUTRES ACTIFS

Ils s'analysent comme suit :

(En euros)	31.12.2021	31.12.2020
Immobilisations financières	335 411	327 108
Personnel	7 596	14 881
Etat et organismes sociaux	2 017 192	4 029
Débiteurs divers	40 546	810
Créances sur des sociétés liées	62 248 691	12 617 488
TOTAL	64 649 436	12 964 316

A l'exception des immobilisations financières, principalement composées de dépôts et cautionnements constitués dans le cadre des activités de la société, les autres actifs sont tous à échéance de moins d'un an.

Au 31 décembre 2021, les créances sur des sociétés liées représentent le dépôt de garantie versé par Bourse Direct dans le cadre de l'activité sur les marchés dérivés de sa clientèle.

12. COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

La nature des principales composantes de ces comptes de régularisation est précisée ci-dessous :

(En euros)	31.12.2021	31.12.2020
Charges constatées d'avance	1 244 057	1 197 774
<i>Maintenance informatique</i>	454 365	485 749
<i>Achat d'informations et de flux</i>	213 208	203 668
<i>Redevances – Licences</i>	460 284	381 066
<i>Divers</i>	116 200	127 291
Produits à recevoir	594 716	514 885
TOTAL	1 838 773	1 712 659

13. OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Ce poste se décompose de la façon suivante :

(En euros)	31.12.2021	31.12.2020
Actifs		
Créances sur des sociétés liées	31 377 139	10 702 662
Créances clients	3 239 466	2 649 077
Dépréciation de créances douteuses	-225 440	-193 078
TOTAL	34 391 165	13 158 661
Passif		
Comptes courants vis-à-vis de sociétés liées	456 609	471 077
Clients de la société de bourse	69 557	126 843
Avoirs de la clientèle	1 124 979 698	947 692 196
TOTAL	1 125 505 864	948 290 116

Ces créances et ces dettes ont une échéance de moins d'un an exception faite de créances clients d'un montant total de 225 440 euros au 31 décembre 2021.

Ces créances clients à plus d'un an sont considérées comme douteuses et font l'objet d'une dépréciation à 100 % pour la part non couverte par les garanties obtenues par la société lorsqu'une espérance de recouvrement existe ; dans le cas contraire, ces créances sont passées en perte (cf. note 20).

14. AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

Les autres passifs et comptes de régularisation s'analysent comme suit :

(En euros)	31.12.2021	31.12.2020
Fournisseurs	2 037 972	2 877 548
Provision pour primes, congés payés et participation	2 450 824	2 364 482
Dettes sociales et fiscales	2 854 712	5 210 826
Dépôts de garantie clients	23 028 859	24 576 323
Créditeurs divers	115 411	117 615
Autres passifs	30 487 778	35 146 794
Charges à payer	1 281 979	1 157 084
Produits constatés d'avance	14 093	49 395
Comptes de régularisation	1 296 072	1 206 479
TOTAL autres passifs et comptes de régularisation	31 783 850	36 353 273

Les autres passifs sont tous à échéance de moins d'un an.

Les sommes présentées sous la rubrique « dépôts de garantie clients » correspondent aux sommes données en garantie par les clients dans le cadre de leur activité à règlement différé et sur les marchés dérivés.

15. PROVISIONS

Les mouvements de provisions se présentent comme suit :

(En euros)	Montant à l'ouverture de l'exercice 2021	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant au 31/12/2021
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions:					
- liées au personnel	-	-	-	-	-
- liées aux litiges clients et autres	-	-	-	-	-
Provisions pour impôts	500 000	-	-	-	500 000
Autres provisions	147 000	-	-147 000	-	-
Sous total des provisions	647 000	-	-147 000	-	500 000
Provision pour indemnité de départ à la retraite	1 061 272	182 574	132 000	-	1 111 846
Total	1 708 272	182 574	15 000	-	1 611 846

16. CAPITAUX PROPRES ET PLANS DONT LE PAIEMENT EST FONDE SUR DES ACTIONS

16.1 Variation des capitaux propres

A la clôture de l'exercice, le capital social est composé de 55 506 388 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,25 euro chacune contre 56 257 188 actions au 31 décembre 2020.

Au cours de l'exercice 2021, le capital social de la société a d'une part augmenté de 62 500 € suite à l'émission de 250 000 actions attribuées gratuitement (cf 16.3) et d'autre part diminué de 250 200 € suite à l'annulation de 1 000 800 actions propres (cf 16.4).

En Euros	31 Décembre 2020	Affectation résultat 2021	Dividende versé	Opérations sur le capital	Résultat de la période	31 Décembre 2021
Capital social	14 064 297	-	-	-187 700	-	13 876 597
Prime d'émission	23 001 593	-	-	-884 838	-	22 116 755
Réserves	1 399 032	-	-	-	-	1 399 032
Report à nouveau	23 114 776	3 342 281	74 970	-	-	26 532 027
Résultat de la période	6 105 100	-3 342 281	-2 762 819	-	7 321 608	7 321 608
Total	67 684 798	-	-2 687 849	-	1 072 538	71 246 020

Affectation du résultat 2020

Conformément à la décision de l'Assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 12 mai 2021, le résultat 2020 a été affecté de la manière suivante :

Distribution de dividende	2 762 819,40
Report à nouveau	3 342 280,52

	6 105 099,92

Affectation du résultat 2021

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2022 d'affecter le résultat de la manière suivante :

Distribution de dividende	3 660 804,15
Report à nouveau	3 660 804,15

	7 321 608,30

Capital social

Au cours de l'exercice 2021, le capital social de la société a d'une part augmenté de 62 500 € suite à l'émission de 250 000 actions attribuées gratuitement (cf 16.3) et d'autre part diminué de 250 200 € suite à l'annulation de 1 000 800 actions propres (cf 16.4).

16.2 Plan d'options de souscription d'actions

Au 31 décembre 2021, il n'existe aucun plan de souscription d'actions en vigueur.

16.3 Plan d'attribution d'actions gratuites

Le 21 juillet 2017, 750 000 actions nouvelles ont été octroyées à des salariés de la Société. Ce plan d'actions gratuites a été mis en place par le Directoire conformément à l'autorisation accordée par l'Assemblée générale de la Société. L'ensemble des actions de ce plan ont été attribuées au 31/12/2021. Pour rappel, ses caractéristiques étaient les suivantes :

Nature du plan (en €)	Plan d'attribution 2017
Date de l'Assemblée générale	11 mai 2016
Date des premières attributions au titre du plan	21 juillet 2017
Nombre total d'actions gratuites attribuées	750 000
Date départ de l'attribution des actions gratuites	21 juillet 2017
Période d'attribution (attribution par tiers sur trois périodes)	21 juillet 2019 21 juillet 2020 21 juillet 2021
Période d'acquisition en cas de non réalisation de la condition de performance	21 juillet 2027
Conditions d'attribution de présence dans la Société	oui
Conditions de performance de cours (au moins 10 séances de bourse consécutives dans les 12 mois précédant la date d'attribution)	2,20€
Nombre d'actions gratuites en circulation au 1 ^{er} janvier	250 000
Nombre d'actions gratuites annulées au cours de l'exercice	-
Nombre d'actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	250 000
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre	0
Nombre de collaborateurs concernés	13

16.4 Actions propres

Au 31 décembre 2021, Bourse Direct détient 1 697 300 actions propres représentant 3,06 % du capital, affectées à l'objectif d'annulation ; aucune dépréciation n'est à constater.

Les variations enregistrées en 2021 sont les suivantes :

En Euros	Situation au 31/12/2020			Augmentations : Rachats			Diminutions: cessions / annulations			Situation au 31/12/2021		
	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur
Actions rachetées avec objectif d'annulation	1,48	2 177 000	3 221 622,32	3,01	521 100	1 568 272,66	1,07	1 000 800	1 072 536,76	2,19	1 697 300	3 717 358,22
Immobilisations financières	1,48	2 177 000	3 221 622,32	3,01	521 100	1 568 272,66	1,07	1 000 800	1 072 537	2,19	1 697 300	3 717 358,22

17. PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire s'établit à 39 836 391 euros en 2021, à comparer à 38 721 952 euros en 2020, soit une hausse de 2,9 %. Les principales composantes du produit net bancaire sont les suivantes :

- des produits de commission qui s'établissent à 40 458 509 euros en 2021, contre 39 954 220 euros en 2020 ;
- des frais d'exécutions des transactions pour un montant de 6 499 063 euros en 2021, contre 6 081 148 euros en 2020 ;

pour un nombre total d'ordres exécutés de 6,1 millions contre 6,6 millions d'ordres en 2020.

Les autres revenus proviennent essentiellement de produits de trésorerie et de tenue de comptes. Les autres produits d'exploitation sont, quant à eux, présentés en note 18.

Le chiffre d'affaires s'élève à 45 919 469 euros en hausse de 3,25 % par rapport à 2020.

18. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

Les autres produits d'exploitation bancaire se décomposent comme suit :

(En euros)	2021	2020
Produits réalisés avec les sociétés liées	141 492	366 615
Autres produits	2 292 978	728 961
TOTAL	2 434 470	1 095 576

Les autres produits sont principalement constitués de prestations informatiques et de ventes d'espace publicitaire.

19. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation se composent comme suit :

(En euros)	2021	2020
Rémunération du personnel	7 136 051	6 646 237
Charges sociales	3 365 165	3 480 958
Impôts et taxes	1 395 180	1 445 096
Autres services techniques	10 353 759	9 816 224
Honoraires et frais annexes	1 426 913	1 144 368
Publicité, publications et relations publiques	952 684	991 564
Participation des salariés	826 786	813 277
Frais postaux et de télécommunication	342 991	327 067
Autres charges d'exploitation	2 375 163	2 672 182
TOTAL	28 174 692	27 336 973

Les principales charges générales d'exploitation de la société sont constituées de frais de personnel, pour un montant de 10 501 216 euros en 2021, contre 10 127 195 euros en 2020 (hors participation). Les charges sociales incluent un montant de 720 411 euros au titre des charges de retraite.

20. COUT DU RISQUE

Ce poste d'un montant de -32 362 euros en 2021, contre de -39 840 euros en 2020 est principalement constitué de dotations et de reprises de dépréciation de créances de clients.

21. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel enregistre un total de 53 494 € contre -26 176 € sur la même période en 2020.

22. IMPOT SUR LES BENEFICES

Bourse Direct constate au titre de l'exercice 2021 une charge d'impôt de 2 732 273 euros contre 3 032 936 euros en 2020. Aucune charge d'impôt relative au résultat exceptionnel n'est à constater.

Pour rappel, la société avait également constaté au 31/12/2020 une dotation pour risque sur litige fiscal d'un montant de 500 000 € à la suite d'un contrôle fiscal conduisant à une proposition de rectification au titre de l'intégralité du CIR sur les 4 années contrôlées (exercices 2014 à 2017) d'un montant total de 1,6 million d'euros. La société conteste la position de l'administration fiscale sur la majorité des dossiers concernés et est entrée dans un processus de réclamation contentieuse.

23. AUTRES INFORMATIONS

23.1 Engagements hors-bilan

(En euros)	31.12.2021	31.12.2020
Engagements donnés		
Titres en conservation	-	-
Titres à livrer	107 989 759	115 976 178
Garantie à 1ère demande donnée	-	-
Autres engagements donnés	1 051 873	710 478
TOTAL	109 041 632	116 686 656
Engagements reçus		
Titres à recevoir	100 842 506	105 144 172
Découvert autorisé des banques	-	-
Caution reçue sur découvert autorisé	-	-
Caution reçue sur garantie à 1ère demande	-	-
Autres garanties reçues de la clientèle	75 390 142	47 295 760
Autres engagements reçus	-	-
TOTAL	176 232 648	152 439 932

Les titres à livrer et à recevoir reflètent les opérations d'achats et de ventes de titres pour le compte des clients de la société.

Les titres détenus en conservation pour le compte des clients représentent 5 737,4 millions d'euros au 31 décembre 2021 et 3 718,4 millions d'euros au 31 décembre 2020.

L'acquisition de la société Exoé a fait l'objet d'une garantie de passif et d'autres engagements.

23.2 Eléments de l'actif et du passif relatifs à des entreprises liées

Bourse Direct dispose d'une convention de cash-pooling avec VIEL & Cie avec un objectif d'optimisation de la gestion de la trésorerie.

23.3 Effectif

	2021	2020
Effectif à la clôture	124	111
· Cadre	84	90
· Non cadre	40	21
Effectif moyen	118	111
· Cadre	79	75
· Non cadre	39	37

23.4 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil de surveillance et du Directoire, se répartissent de la façon suivante :

(En euros)	2021
Conseil de surveillance	20 000
Directoire	561 205
TOTAL	581 205

Les membres du Conseil de surveillance indépendants perçoivent une enveloppe globale de jetons de présence d'un montant net de 20 000 euros.

Les autres membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat social.

Conformément à l'article L. 225-43 du Code de commerce, aucune avance ni aucun crédit n'a été consenti aux dirigeants de la société.

23.5 Risques potentiels

Bourse Direct opère dans le secteur financier et fait l'objet d'une surveillance par les autorités de régulation prudentielle et de marché. Ainsi, des contrôles, pouvant déboucher sur des procédures, sont régulièrement diligentés au sein de la société dans le cadre de cette surveillance.

23.6 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires versés en 2021 et 2020 par la société à ses commissaires aux comptes sont les suivants :

	<i>Ernst & Young Audit</i>				<i>Fidorg Audit</i>			
	Montant	(€ HT)	%		Montant	(€ HT)	%	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels & Conso	95 250	82 750	55%	56%	78 000	65 500	45%	44%
Autres services	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Sous-total</i>	95 250	82 750	55%	56%	78 000	65 500	45%	44%
Autres prestations rendues par les réseaux								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres (préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	95 250	82 750	55%	56%	78 000	65 500	45%	44%

24 – CONSOLIDATION DE BOURSE DIRECT

Au 31 décembre 2021, Bourse Direct établit des comptes consolidés à la suite de l'acquisition d'une participation majoritaire dans la société Exoé. La société est par ailleurs intégrée dans la consolidation des comptes de VIEL & Cie, dont le siège social est situé au 9, Place Vendôme - 75001 Paris, et dont la maison mère est Viel et Compagnie-Finance ; 23 Place Vendôme - 75001 PARIS.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En K€	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Dépréciation des prêts et avances aux filiales	Provision pour risques filiales	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par les sociétés au cours de l'exercice
				Brute	Nette							
EASDAQ NV	154 939	-152 161	8,34%	1 454	1 454	-	-	-	-	6 011	-1 071	-
EXOE SAS	554	3 544	80%*	9 018	9 018	-	-	-	-	5 752	839	-

(*Après prise en compte de l'annulation de titres autodétenus)